



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 2020-39

AVIS est donné que lors de sa séance tenue le lundi 21 décembre 2020, le conseil de ville a adopté le règlement 2020-39, décrétant une dépense de 634 510 \$ et un emprunt de 634 510 \$ pour la réalisation de travaux préliminaires au réaménagement de la 3^e Avenue, entre les 8^e et 9^e Rues (phase 2), ainsi que pour l'achat de divers matériaux requis dans le cadre de ce projet.

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 19 mars 2021.

Il peut être pris communication de ce règlement au Service du greffe à l'hôtel de ville, 855, 2^e Avenue, Val-d'Or, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Ce règlement entrera en force et en vigueur le jour de la publication du présent avis, conformément à la loi.

DONNÉ à Val-d'Or, le 31 mars 2021.

Me ANNIE LAFOND, notaire
Greffière